

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	03
Objet	ATTRIBUTIONS ET ANNULATION DE SUBVENTIONS
Rapporteur	Marcel GATOUILLAT

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 105
- Votants¹ : 121
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Présents mais ne participent pas au vote : DUQUESNOY Olivier, GARIGLIO Elisabeth, LE CORRE Marie.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
121	03	121	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

ATTRIBUTIONS ET ANNULATION DE SUBVENTIONS

Exposé :

1. FEDERATION D'ASSOCIATIONS ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE : OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL 2022 DES MINI-ENTREPRISES

Annexe : Budget Festival Mini-Entreprises 2022

Entreprendre Pour Apprendre (EPA) est une fédération d'associations à but non lucratif qui stimule l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes de 12 à 25 ans, essentiellement en milieu scolaire.

Cette fédération est membre du réseau mondial Junior Achievement Worldwide, et de prépare les jeunes au monde professionnel.

En Champagne-Ardenne, EPA s'est structuré dans un premier temps dans l'Aube sous l'impulsion de la ville de Troyes et de la CCITA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube). Leur activité s'est ensuite étendue à l'ensemble de la région.

L'action EPA s'appuie sur l'implication volontaire du monde de l'entreprise, sur l'implication des professeurs et accompagnateurs ainsi que sur l'accompagnement méthodologique des permanents d'EPA.

Le programme phare d'EPA, la Mini-Entreprise, labellisé par le Ministère de l'Education Nationale, offre l'opportunité aux jeunes de vivre leur première expérience entrepreneuriale. En groupe, ils se lancent le défi de créer une entreprise grandeur réelle durant une année scolaire ou un semestre.

Le 31 mars 2022, la Fédération d'Associations EPA, a sollicité Troyes Champagne Métropole pour une participation à cet évènement.

Le Festival régional des Mini-Entreprises a eu lieu le 24 mai 2022, au Centre de Congrès de l'Aube, à Troyes. Lors de cet évènement, 60 équipes de mini-entrepreneurs du territoire champardennais présentaient leur projet à un jury composé de professionnels du monde de l'entreprise et de l'éducation. Cet évènement d'ampleur a rassemblé plus de 600 jeunes et acteurs du territoire.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à Entreprendre Pour Apprendre, à la suite de l'organisation du Festival régional des Mini-Entreprises, dont le budget s'élève à 21 300 €, soit 11,74 %. Pour information, les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal de Troyes Champagne Métropole au chapitre 65.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER une subvention à la suite de l'organisation du Festival régional des Mini-Entreprises 2022 d'un montant de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à la fédération d'associations Entreprendre Pour Apprendre Grand Est.**
- 2. CLUB ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE : OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE 6^{ème} CONGRES RESSOURCES ET D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Annexes :

- Budget prévisionnel 6^{ème} Congrès RESSOURCES 2022
- Convention attribution de subvention

Le Club Ecologie Industriel de l'Aube promeut l'écologie industrielle et territoriale depuis 2003. Il propose des modèles économiques et de développement durable innovants et efficaces aux acteurs et aux territoires. Des ateliers d'identification de synergies de ressources et l'animation de groupes de travail thématiques sont organisés, permettant l'aide au déploiement de ces synergies de manière collective (y compris l'initiation de nouvelles filières).

Il est reconnu comme pionnier en France.

Connaissant un succès grandissant, les démarches d'écologie industrielle et territoriale se multiplient en France (avec plus de 200 porteurs de projets) et à travers le monde. Les modèles de développement durable qu'elles proposent aux acteurs et aux territoires sont de plus en plus reconnus et intégrés dans les politiques publiques. Concept complexe, l'Ecologie Industrielle et Territoriale s'enrichit au fil des expériences menées, des travaux de recherche, des outils et méthodes développés.

Capitalisant sur les cinq précédentes éditions, le Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube souhaite organiser le 6^{ème} Congrès RESSOURCES (anciennement Rencontres Francophones de l'Ecologie Industrielle et Territoriale).

Ce 6^{ème} Congrès a pour objectif de communiquer largement sur la mise en œuvre opérationnelle du concept et s'adressent plus particulièrement aux décideurs publics et privés, acteurs du développement économique.

Il se tiendra pour la 3^{ème} fois au Centre de congrès de l'Aube, les 19 & 20 octobre 2022.

Cette manifestation ambitionne de promouvoir et diffuser largement le concept d'écologie industrielle et territoriale par le partage d'expériences et la valorisation de la diversité des approches.

Plus de 200 participants, venant de toute la France, sont attendus sur les deux jours. Cette manifestation aura également un écho international, notamment au travers de la dimension européenne portée par celle-ci.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) au Club Ecologie Industrielle de l'Aube, dans le cadre de l'organisation du 6^{ème} Congrès RESSOURCES (anciennement Rencontres Francophones de l'Ecologie Industrielle et Territoriale) dont le budget prévisionnel s'élève à 90 275 €, soit 4,98 %.

Il est également proposé d'apporter un soutien financier de 1 000 € (mille euros) au Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube pour le fonctionnement et l'animation de l'Association et notamment pour mener à bien les ambitions du Club en faveur du territoire.

Pour information, les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal de Troyes Champagne Métropole au chapitre 65.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER au Club Ecologie Industrielle de l'Aube une subvention d'un montant de 4 500 € pour l'organisation du 6^{ème} congrès RESSOURCES ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention annexée ;**
- **D'ATTRIBUER une subvention pour le fonctionnement et l'animation du Club de l'Ecologie Industrielle de l'Aube d'un montant de 1 000 € (mille euros) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**

3. ASSOCIATION CULTURELLE HUGUES DE PAYNS : OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE « WEEK-END TEMPLIER » 2022

Annexe : Budget Prévisionnel de la manifestation

Depuis 1989, l'association culturelle Hugues de Payns porte à la connaissance d'un public large l'histoire des Templiers en organisant notamment des manifestations, des conférences ou des expositions.

Egalement fondé par l'association, le musée Hugues de Payns, ouvert en 1997, retrace l'histoire des Templiers tout en évoquant l'histoire de la Commanderie de Payns. Un sondage archéologique, en 1998, a permis de révéler les fondations de la Commanderie (traces du mur d'enceinte, de la grange, de la maison et de la Chapelle), considérée comme la première commanderie d'occident. Le terrain où était situé les bâtiments est aujourd'hui en partie délimitée par une clôture. L'association a pour objectif de procéder à des fouilles afin de valoriser le patrimoine archéologique du site. Elle souhaite donner une envergure culturelle et touristique à son projet en amenant dès que possible des visiteurs sur le site pour faire partager ces fouilles archéologiques préventives qui permettront l'étude approfondie du site de la chapelle, du cimetière et de la grande maison des Templiers.

Aussi, l'association organise pour la deuxième fois une « Rencontre européenne des Templiers » à Payns. Le temps d'un week-end, cette manifestation prendra la forme d'une fête médiévale.

Elle débutera par quatre conférences le vendredi 30 septembre pour laisser place les 1^{er} et 2 octobre à une « fête Templière » animée par un campement médiéval, des jeux, de la magie, des danses, un marché médiéval etc. En organisant cet événement animé par des bénévoles et des passionnés, dont certains viendront du Luxembourg, de Belgique et de Pologne, l'association culturelle Hugues de Payns a pour ambition de l'étendre et de lui donner une dimension européenne.

Elle contribue ainsi à promouvoir notre territoire comme terre d'origine des Templiers, dont l'histoire fascine petits et grands au-delà de nos frontières communautaires.

Le 17 février 2022, l'association culturelle Hugues de Payns, a sollicité Troyes Champagne Métropole pour une participation à cet évènement, dans le cadre de ses compétences touristiques.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER à l'Association Culturelle Hugues de Payns, une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'organisation du deuxième « weekend Templier » ;**
- 4. SUBVENTION A MON LOGIS POUR L'IMPLANTATION DE DEUX AIRES A CONTENEURS SEMI-ENTERRES SECTEUR FRANKLIN (QUARTIER CHANTEREIGNE - MONTVILLIERS)**

Mon Logis possède un patrimoine immobilier de 585 logements sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville Chantereigne-Montvilliers, situé sur la commune de La Chapelle Saint-Luc.

Après concertation avec la commune, il apparaît que les logements situés rue Benjamin Franklin et rue Le Corbusier ne disposent pas d'équipements de collecte suffisants pour garantir une gestion des ordures ménagères satisfaisante. Malgré une étude des besoins lors de la requalification urbaine du quartier, il s'avère en effet qu'en pratique, plusieurs entrées d'immeubles sont trop éloignées d'aires à conteneurs dédiés, générant notamment des dépôts sauvages.

Aussi, pour pallier ces dysfonctionnements, le bailleur souhaite engager des travaux d'implantation de deux nouvelles aires à conteneurs (comportant chacune 2 conteneurs semi-enterrés) dont le coût total des travaux s'élève à 29 147,64 € HT soit 34 977,17 € TTC.

Le bailleur a sollicité un accompagnement financier de Troyes Champagne Métropole dans la continuité des aides accordées dans le cadre de la mise en œuvre du 1^{er} programme de rénovation urbaine (PRU 1).

Considérant l'amélioration du service rendu aux habitants et pour optimiser le système de collecte des déchets par les services de Troyes Champagne Métropole pour ce secteur, il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation.

Conformément aux règles qui avaient été établies dans le cadre du PRU1, il est proposé de retenir les dépenses éligibles suivantes, dans la limite de :

- Fourniture de 2 conteneurs (cuve souple type chaussette) pour ordures ménagères : 2 x 2 800 HT = 5 600 € HT
- Fourniture de 2 conteneurs (cuve souple type chaussette) de tri sélectif : 2 x 2 300 € HT = 4 600 € HT
- Transport - installation et pose : plafond de 1 400 € HT par conteneur soit 4 x 1 400 € HT = 5 600 €

L'assiette éligible du projet est ainsi estimée à 15 800 € HT.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 900 € est proposée, soit 50 % de l'assiette éligible.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 4 avril 2022.

Le reste à charge de ces travaux sera financé par Mon Logis.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER une subvention d'un montant maximum de 7 900 €, soit 50 % de la base éligible d'un montant de 15 800 € HT, pour l'implantation de quatre conteneurs semi-enterrés secteur Franklin, quartier Chantereigne - Montvilliers, au profit de Mon Logis ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.**

5. ANNULATION D'UNE SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION CIDFF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES) POUR L'ACTION « DES DISPOSITIFS D'INSERTION SOCIALE POUR FAVORISER L'AUTONOMIE »

L'association « CIDFF » a sollicité au titre de la compétence politique de la ville une subvention de 15 000 € pour l'année 2022 pour l'action intitulée « Des dispositifs d'insertion sociale pour favoriser l'autonomie ». Cette action visait à favoriser la maîtrise de la langue française, l'autonomie sociale, administrative et numérique des publics en insertion sociale et professionnelle.

Par délibération n°04 du 25 mars 2022, le Conseil communautaire a attribué à l'association une subvention de 10 000 € pour accompagner la mise en œuvre de cette action. Ce montant n'a pas encore été versé.

Par courrier électronique du 11 mai 2022, l'association a informé Troyes Champagne Métropole de la non mise en œuvre de l'action, suite à la volonté de recentrer leurs activités.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE RAPPORTER la délibération n°04 du 25 mars 2022 en ce qu'elle a octroyé la subvention de 10 000 € pour l'action « Des dispositifs d'insertion sociale pour favoriser l'autonomie » portée par l'association CIDFF et d'ainsi annuler cette dernière.**

6. SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU SAISON 2022-2023

Annexes : tableaux subventions

Conformément à l'article L.113-2 du Code du Sport, et à l'article 7.3.3 de ses statuts, Troyes Champagne Métropole est compétente au titre du soutien sous formes de subventions aux associations sportives ayant tout ou partie de leurs activités axées sur le sport de haut niveau.

Les associations sportives avec lesquelles la Communauté d'agglomération souhaite contractualiser, sont les suivantes :

- l'Association Sportive Sainte Maure-Troyes Handball Féminin,
- l'Association Rosières Saint-Julien Handball.

Le soutien financier projeté porterait, au titre de la saison 2022-2023, sur les actions suivantes :

- aide à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale comme les mercredis du basket et des actions en milieu scolaire,
- amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence
- participation aux charges d'occupation des équipements communaux.

Pour chacune de ces associations, il convient donc de définir les modalités et le montant de la participation de Troyes Champagne Métropole pour la saison sportive 2022-2023.

a) Association Sportive Sainte Maure-Troyes Handball Féminin :

Conformément aux actions proposées pour l'année sportive 2022/2023, l'association sollicite une subvention d'un montant de 67 100€ pour un budget prévisionnel de fonctionnement de 182 052€.

Le montant de la participation financière, au titre des subventions, s'élèverait à 33 900 € (détail en annexe).

b) Association Rosières Saint Julien Handball :

Conformément aux actions proposées pour l'année sportive 2022/2023, l'association sollicite une subvention d'un montant de 60 000€ pour un budget prévisionnel de fonctionnement de 262 335€. Le montant de la participation financière, s'élèverait, à 30 700 € (détail en annexe).

Décision :

Au bénéfice de ces informations il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER à l'Association Sportive Sainte-Maure-Troyes Handball Féminin une subvention de 33 900 € ;**
- **D'ATTRIBUER à l'Association Rosières Saint-Julien Handball une subvention de 30 700 € ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions financières à intervenir.**